

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DDCT 91 - DASES Subvention (11 500 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Atouts Cours.

Mmes Colombe BROSEL et Dominique VERSINI, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention de 11 500 euros avec l'association Atouts Cours et signature d'une convention pluriannuelle ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission, et Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Atouts Cours (10892) située 72 quater rue Philippe de Girard (18e).

Article 2 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 1, la subvention de la Ville de Paris à l'association Atouts Cours est fixée à 11 500 euros, au titre de l'année 2017, dont 6 000 euros pour son action « Des ateliers d'accompagnement à l'insertion professionnelle comme moteur de prévention (2017_04922), 3 500 euros pour son action « L'enseignement du français aux migrants comme outil d'insertion sociale et de lutte contre les discriminations (2017_04898), 2 000 euros pour son action « Permanences bénévoles d'écrivains publics comme acteurs du lien social, de l'insertion » (2017_04122).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 11 500 euros, sera imputée comme suit :

- 6 000 euros sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris et exercices suivants sous réserve de la décision de financement, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020 ligne VF001.
- 5 500 euros sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris et exercices suivants sous réserves de la décision de financement, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'Intégration et des Résidents non communautaires ».

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO